

Qualité

La direction des Hôpitaux du massif des Vosges est stupéfaite par la non-certification

Publié le 26/02/25 -

17h12



La Haute Autorité de santé décide de ne pas certifier le CH intercommunal des Hôpitaux du massif des Vosges en soulevant plusieurs problèmes. Une décision qui suscite l'incompréhension de la direction et du syndicat FO santé.

La décision est ressentie comme une "onde de choc", selon un communiqué de la direction du CH intercommunal des Hôpitaux du massif des Vosges. L'établissement, créé en 2022 avec la fusion de quatre structures situées à Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer et Fraize dans l'est du département des Vosges, n'est pas certifié par la Haute Autorité de santé (HAS). Le [rapport](#) de certification pointe des problèmes de respect de l'intimité et de la dignité des patients, de sécurisation de la prise en charge médicamenteuse ou de défaut d'information des patients.

Certains points soulevés dans le rapport de la HAS ont fait l'objet d'une réaction immédiate. C'est le cas par exemple du transport parfois non sécurisé de stupéfiants, avec la mise à disposition de caissettes complémentaires. De même, la sécurisation du chariot d'urgence vitale en cas d'hémorragie du post-partum a été effectuée après signalement. Des corrections apportées qui ne suffisent pas à éviter le verdict de la non-certification. *"Cette décision a suscité une onde de choc et une profonde incompréhension parmi tous les professionnels des Hôpitaux du massif des Vosges, qui s'étaient fortement engagés dans la démarche de certification et qui s'interrogent sur les raisons de ce refus"*, regrette la direction. Elle rappelle les scores obtenus dans les différents chapitres et une moyenne globale de 92,4%. *"Face à cette décision jugée incompréhensible, les Hôpitaux du massif des Vosges envisagent de déposer un recours gracieux dans les meilleurs délais"*, poursuit-elle.

Incompréhension partagée par FO santé

Sur son site Internet, la branche de l'hôpital intercommunal du syndicat FO Santé fait part de *"l'incompréhension"* et de la *"déception"* à propos de la décision de la HAS. *"L'absence de certification dans ce cas, signifie surtout que nos pratiques restent perfectibles et non qu'elles sont inadaptées"*,

rassure-t-il. Le syndicat fait l'écho de la restitution de la direction générale aux représentants du personnel. Elle *"a permis de faire le point sur les efforts engagés pour corriger les écarts relevés par les experts visiteurs, notamment en matière de stockage des médicaments. Toutefois, le respect de la pudeur et de la dignité des patients reste des points faibles qu'il faut absolument maîtriser"*, résume FO. Le syndicat regrette que les *"anomalies"* sur la gouvernance n'aient pas été abordées lors de cette rencontre, alors que les scores des objectifs sur ces items sont bas. Il pointe par ailleurs une note de service, du 11 février, qui *"interdit strictement tout passage des organisations syndicales auprès des professionnels dans les services"*.

Une situation financière à rétablir par ailleurs

En décembre 2024, la chambre régionale des comptes du Grand-Est a publié un rapport sur le contrôle des comptes et la gestion du CH intercommunal pour l'année 2022. *"La chambre constate que l'offre de soins du centre hospitalier ne lui permet pas de satisfaire pleinement les besoins en santé de son bassin de population, amenant les patients à se diriger vers d'autres pôles sanitaires, publics ou privés, dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle"*, détaille-t-elle dans un communiqué. L'analyse met aussi l'accent sur la situation financière de l'établissement, marquée par un *"endettement important"*, à la suite d'investissements, et des *"déficits d'exploitation conséquents"* sur les activités sanitaires et médico-sociales. Les revalorisations salariales du Ségur de la santé pèsent dans les dépenses et une hausse de l'activité est préconisée pour engranger de nouvelles recettes.

Jérôme Robillard

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>